|  |  |
| --- | --- |
|  | **GRENE**  **GRÉSIVAUDAN NORD ENVIRONNEMENT**  **www.grene38.fr**  Mairie de la Terrasse , 38660 LA TERRASSE |

Une coupe bien malencontreuse à Froges

L’article “ *Travaux aux abords de la RD10A : sécurisation et gestion du milieu* “ paru dans la rubrique Froges du Dauphiné Libéré du samedi 28 mars dernier, mérite pour le moins d’être complété sinon rectifié : il s’agit en effet d’un article de pure communication, sur une opération en fait très contestable - et pour tout dire partiellement illégale.

On peut déjà déplorer le ratiboisage méthodique, par le services de voirie du Conseil Général, du délaissé routier entre la voie ferrée et la route : il aurait été facile de laisser un écran paysager de hauteur adéquate, limitant le développement des plantes invasives. Mais le plus grave n’est pas là : de l’autre côté de la route, côté Isère, la sécurisation de la route sur 3m initialement prévue est devenue une coupe rase de 15-20 m de large… ouverte dans l’un des derniers lambeaux de la forêt alluviale de l’Isère ! Cette parcelle à haute valeur environnementale, propriété du Conseil Général de l’Isère, avait été identifiée dans le plan local d’urbanisme de Froges comme espace boisé classé à protéger. Une déclaration préalable de coupe aurait donc dû être faite, et elle aurait évidemment abouti à limiter l’emprise. Mieux encore, la parcelle devait être transférée très prochainement du service de la voirie au service de l’environnement du CG38, pour devenir « Espace naturel sensible » dans le cadre d’une vaste opération de sauvegarde de la forêt alluviale de l’Isère. On a donc de la peine à croire que les responsables de ce gâchis ont agi dans l’ignorance !

Les efforts des services de l’environnement du CG pour tenter de rattraper cette agression aux milieux naturels restent fragiles. On croise les doigts pour que les espèces invasives mises en pleine lumière ne viennent pas étouffer les plants d’arbustes locaux installés en urgence. Et on observe attentivement la manière dont, côté Isère, les souches d’espèces natives vont peut-être rejeter, permettant de limiter les travaux de restauration. En tout cas on n’en a pas fini avec les frais – sur les dotations de l’environnement peut-on supposer.

Que conclure de tout cela ? D’abord, qu’il y a encore du travail à faire pour que l’environnement, c’est-à-dire le long terme, puisse être sérieusement pris en compte face aux enjeux sécuritaires et économiques : si la coupe a été élargie à ce point, c’est d’abord pour améliorer le bilan financier de l’opération. A-t-on par ailleurs entendu des protestations des territoires impactés, des services de l’Etat, ou pourquoi pas des excuses du CG pour un tel dysfonctionnement ? A la place de cela, un article lénifiant dans le Dauphiné Libéré… Mais si les autorités légitimes ne marquent pas le coup, que reste-t-il d’autre au citoyen que le recours au contentieux ?

Car la deuxième conclusion, c’est que pour faire leur travail de sensibilisation, mais aussi de police, les fonctionnaires en charge de l’environnement ont bien besoin de l’aide de chaque citoyen, et aussi d’associations structurées pour assurer des missions de veille, de communication et de médiation. C’est à ce titre que Grésivaudan-Nord Environnement (GRENE) souhaite signer ce complément d’article, pour qu’au moins quelques leçons soient tirées de cette déroute environnementale.

Christophe Chauvin, Président du GRENE (Grésivaudan Nord Environnement).